

RÈGLEMENT

Article 1 : Objet

L'association Lulu Prêt propose des lieux de rencontres interculturelles et intergénérationnelles autour du jeu et du jouet. Ce sont aussi des lieux conviviaux où l'on propose aux enfants et aux adultes de découvrir de nouveaux jeux et jouets, de les essayer, de les partager avec d'autres, de les emprunter pour les explorer tranquillement en famille. Les horaires de la ludothèque sont consultables sur le site internet : www.lulupret.fr

Article 2 : Conditions d'accès des particuliers

***PARTICULIERS**

L'accès à l'association est libre pour tous les adhérents à jour de leur cotisation, sans restriction de commune et ayant retourné le dossier d'inscription complet :

- ☒ Bulletin d'inscription complété recto verso
- ☒ Chèque de caution de 40€ non daté (il n'est encaissé qu'en cas de litige)
- ☒ Règlement de l'adhésion par chèque ou espèce

L'adhésion de 10€ par famille est valable 1 an à partir de la date de souscription.

Dès lors que vous êtes adhérent, vous pouvez :

- Venir jouer dans les locaux. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Emprunter des jeux (voir article 4).

***COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS**

L'accès à l'association est libre pour tous les adhérents à jour de leur cotisation, sans restriction de commune et ayant retourné le dossier d'inscription complet :

- ☒ Convention complétée et signée
- ☒ Règlement de l'adhésion

L'adhésion pour une structure ou service est de 20€ et valable pour l'année civile en cours.

Dès lors que vous êtes adhérent, vous pouvez emprunter des jeux à l'association (voir article 4)

Article 3 : Le jeu sur place

Les adultes ne sont pas uniquement surveillants de leurs enfants, ils sont invités également à les accompagner dans le jeu et à leur expliquer les règles de vie de la structure.

Ainsi, pour un bon fonctionnement les accompagnateurs et les enfants s'engagent à vérifier le contenu puis ranger le jeu/jouet avec lequel il(s) joue(nt) avant d'en sortir un autre.

Article 4 : La location des jeux et jouets

***PARTICULIERS**

La location d'un jeu/jouet se fait par le biais de la souscription d'un forfait d'unités. 1 unité correspond à la location d'un jeu/jouet pour 4 semaines.

- Forfait 12 unités à 5€
- Forfait 25 unités à 10€

Pour tout retard de plus de 7 jours, une nouvelle unité sera débitée sur le forfait en cours ou à venir entraînant la souscription d'une nouvelle période d'emprunt de 4 semaines. La durée maximale d'emprunt est fixée à 8 semaines. Tout dépassement de cette période maximale de 8 semaines engendra un coût supplémentaire d'1 unité par jeu et par semaine de retard.

***COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS**

La location d'un jeu/jouet est d'1€ par jeu et pour 4 semaines.

La durée maximale d'emprunt est fixée à 12 semaines. Tout dépassement de cette période maximale de 12 semaines engendra un coût supplémentaire d'1€ par jeu et par semaine de retard.

Article 5 : Dégradations

Chaque jeu est contrôlé avant d'être proposé à l'emprunt. Sans réclamation au début de la location, l'emprunteur sera tenu responsable. Les jeux/jouets doivent être remis propres, complets et dans les délais prévus.

Tout jeu ne pouvant pas être remis en service à la ludothèque sera considéré comme loué par l'emprunteur à l'origine de la situation problématique. En cas d'anomalie :

ANOMALIES	PÉNALITÉS
Détérioration et/ou perte de pièces	L'emprunteur remplace à l'identique les pièces sous 4 semaines maximum ou La ludothèque s'occupe du remplacement. Le coût sera à la charge de l'emprunteur avec un minimum de 2€.
Détérioration ou non restitution d'un jeu	L'emprunteur remplace à l'identique le jeu sous 4 semaines maximum Ou La ludothèque s'occupe du rachat du jeu. Le coût sera à la charge de l'emprunteur.
Problème non résolu 8 semaines après le signalement	La ludothèque encaisse le chèque de caution

Pour les jeux/jouets le nécessitant, l'association ne fournit pas les piles et il est demandé de retirer les vôtres avant de rapporter le jeu/jouet.

Article 6 : La location des jeux géants et des structures gonflables

Les grands jeux et les structures gonflables sont empruntables pour un événement ponctuel et sur réservation. Les tarifs sont différents selon les jeux et selon le délai d'emprunt.

☐ J'ai pris connaissance de ce règlement et en accepte tous les termes.

Nom et Prénom du signataire et représentant de l'ensemble des personnes bénéficiaires de la carte d'adhésion :

.....

Date et signature :